



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4220

Texte de la question

Mme Annette Peulvast-Bergeal attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation pénible dans laquelle se retrouvent les candidats au CAPES externe de mathématiques qui ont été admis cette année sur liste complémentaire. Le ministre précédent avait diminué de 42 % le nombre de postes offert aux CAPES pour 1997, soit 1 154 postes contre 2 000 en 1996. Sachant qu'il reste 130 admis sur cette liste et que le jury les a reconnus aptes pour l'enseignement, il serait injuste de leur demander de repasser ces épreuves difficiles. En conséquence, elle lui demande s'il peut être envisagé de les intégrer rapidement dans le corps enseignant.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [Mme Annette Peulvast-Bergeal](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4220

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3253

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4645